

COMMENT CONTACTER LES SERVICES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON ?

Les services des impôts des particuliers et les trésoreries n'accueilleront aucun public pendant la campagne impôt sur le revenu 2020 (déclaration des revenus de 2019) en raison du COVID19. Néanmoins la direction souhaite accompagner, comme par le passé, les usagers dans leur démarche citoyenne.

Malgré un renforcement des équipes pour répondre au téléphone, les services pourraient être difficiles à joindre. Aussi les démarches à privilégier sont les suivantes :

1/ Ne pas attendre la fin de campagne pour contacter les services et déposer sa déclaration ;

2/ De nombreuses informations sont accessibles sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) et répondent aux questions traditionnelles des usagers :

Ainsi sont notamment consultables la brochure pratique impôt sur le revenu 2020 ainsi que les notices d'aide à la déclaration impôt sur le revenu 2020 (rubrique « documentation » en bas de la page d'accueil du site)

Des simulateurs de calcul d'impôt sont aussi à la disposition des usagers.

3/ Si une réponse personnalisée est nécessaire, les usagers peuvent poser une question au service en utilisant la messagerie sécurisée de leur espace particulier du site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr). Une réponse sera faite sous cinq jours par les services du département. Des documents ou pièces peuvent être joints à la demande, aux fins d'examen.

Les courriels des services des impôts des particuliers sont également accessibles. Ils ne sont cependant pas sécurisés au niveau de l'expéditeur. Les coordonnées précises du contribuable sont alors à indiquer.

4/ Si un contact téléphonique personnalisé est préféré, il peut être réalisé :

auprès du



du lundi au vendredi de 8H30 à 19H00

ou encore auprès du service des impôts des particuliers qui gère la déclaration du contribuable aux horaires habituels du lundi au vendredi : de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H (coordonnées des services en annexe jointe).

Enfin, **il est possible de prendre un rendez-vous téléphonique** avec les agents du département, sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr), soit à partir de son espace particulier (données pré-remplies) soit à partir de la rubrique CONTACT au bas de la page d'accueil. L'utilisateur sera alors rappelé aux jour et horaire choisis sur la ligne téléphonique indiquée.

